

**AMAP Croix-Luizet**  
Association Loi 1901  
Contrat d'engagement mutuel

Ce contrat est organisé par l'AMAP Croix-Luizet et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

REFERENTE FLORENCE DEMARS [demars.laurent1@orange.fr](mailto:demars.laurent1@orange.fr) 06 65 12 47 35

Il est établi ENTRE :

ET :

<b>« Les Jardins du Lac »</b> 564 Chemin de La Ronze 69550 St Jean-la-Bussière  Dénommé LE PRODUCTEUR	Nom Prénom : <span style="background-color: #e0ffe0; display: inline-block; width: 150px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> Demeurant : <span style="background-color: #e0ffe0; display: inline-block; width: 200px; height: 1.2em; vertical-align: middle;"></span> Dénommé le Membre Adhérent
---	---

### Engagement réciproque

Le Producteur s'engage à fournir **un panier hebdomadaire** de légumes et herbes aromatiques AB frais et de saison, issus de son exploitation, et à respecter les règles de l'agriculture biologique et paysanne. Le choix des semences et des semis, ainsi que des produits nécessaires à la culture sont établis auprès de fournisseurs qui respectent également les règles de l'agriculture biologique et paysanne.

Le Producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Le Membre Adhérent s'engage à acheter **19 paniers** (1 panier par semaine) en acceptant les conséquences des aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits du panier.

### Paniers proposés (contenu et prix)

3 types de paniers sont proposés :

\* Panier solo (10€)

\* Panier duo (15€)

Panier famille (20€)

### Durée du contrat et dates de livraisons

Le contrat débute le 07/11/24 et se termine le 24/04/2024

Les dates de livraisons sont préalablement définies selon le calendrier que les deux parties s'engagent à respecter.

Le calendrier de l'Amap est en ligne sur le site Internet <http://amapcroixluizet.eu>

### Modalités de livraison

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie, le jeudi soir entre 19 et 20 heures.

Toutefois en accord avec le Producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le Producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration de l'AMAP Croix-Luizet et les membres Référents rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP, une solution compensatrice.

### Rupture de contrat

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le Membre Adhérent si, et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement dans la liste des autres membres adhérents de l'AMAP de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement.

Ce contrat peut être interrompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de l'AMAP de trancher.

Les producteurs ne livrent pas les 2 semaines de Noël et 6 semaines de début Avril à mi-Mai pour éviter les répétitions de la gamme printanière (huit semaines de salade, épinards, radis, oignons blancs) et permettre aux légumes de Printemps de pousser suffisamment pour remplacer correctement ceux d'Hiver.

**ATTENTION : EN CAS D'IMPOSSIBILITE POUR LE MEMBRE ADHERENT DE VENIR RECUPERER SA COMMANDE, L'ADHERENT A LA POSSIBILITE DE POSER UN JOKER ET CE, JUSQU'A 6 FOIS DANS L'ANNEE, A LA CONDITION QU'IL AIT PREVENU LE REFERENT (et pas la productrice) AU MOINS 3 JOURS A L'AVANCE. SINON LE PANIER EST PERDU ET NE SERA PAS REMBOURSE.**

**Choix des paniers**

Panier :  10€     15€     20€

**Calendrier**

Dates		06/02/2025	
07/11/2024		13/02/2025	
14/11/2024		20/02/2025	
21/11/2024		27/02/2025	
28/11/2024		06/03/2025	
05/12/2024		13/03/2025	
12/12/2024		20/03/2025	
19/12/2024		27/03/2025	
26/12/2024	Pas de distribution	03/04/2025	Pas de distribution
02/01/2025	Pas de distribution	10/04/2025	Pas de distribution
09/01/2025		17/04/2025	Pas de distribution
16/01/2025		24/04/2025	Pas de distribution
23/01/2025			
30/01/2025			

**Règlement**

	Nombre de paniers		Prix unitaire		Prix total
Panier	19	X	<input type="checkbox"/> €	=	<input type="checkbox"/> € (190 €, 285 € ou 380€)

**Le règlement se fait de préférence par prélèvement SEPA**

Sinon libeller les chèques (maximum 3) au nom de « GAEC LES JARDINS DU LAC »

Signature  
Le Producteur Ludovic Derue

Signature  
Le Membre Adhérent .....

